



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/04/23-05 Du conseil municipal du 23 avril 2026

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 27 avril 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260423-DEL26-04-23-05-DE
Date de télétransmission : 27/04/2026
Date de réception en préfecture : 27/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville-la-Blouette, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame ROUCHERE Anne-Marie qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 13	Absents : 2	Procurations : 2
Votants : 15		

Monsieur Arnaud COUILLARD a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire indique que le vote des taxes locales 2026 doit avoir lieu avant le vote du budget communal 2026.

Après échange entre les conseillers, il est proposé aux membres du conseil municipal le vote des taux de fiscalité directe 2026, identique aux taux de 2025 :

Taxe Foncière Bâti	32.16 %
Taxe Foncière Non Bâti	22.93 %
Taxe d'Habitation	11.08 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les taux proposés pour l'année 2026, soit :

Taxe Foncière Bâti	32.16 %
Taxe Foncière Non Bâti	22.93 %
Taxe d'Habitation	11.08 %

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre à la Préfecture l'état de notification de la fiscalité locale (état n°1259) modifié des nouveaux taux.

Le secrétaire de séance
Arnaud COUILLARD

Le Maire
Rodolphe JARDIN

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 27 AVR. 2026

Publication sur le site internet le 27 AVR. 2026

